



Monsieur François Baroin,  
Président de l'Association des Maires de France  
41, quai d'Orsay  
75343 Paris Cedex 07

Le 16 février 2016

Monsieur le Président,

Alors que se met en place la réforme territoriale, et que les budgets communaux et intercommunaux sont soumis à délibération, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés qui pèsent sur l'action pourtant indispensable des associations citoyennes.

Celles-ci sont particulièrement menacées par les changements profonds de l'action publique, avec la conjugaison de trois phénomènes :

- la recomposition territoriale (regroupement et coopération intercommunaux, métropolisation, conseils départementaux, le rôle d'animation des régions, ...), qui crée une incertitude majeure jusqu'en 2017 ;
- la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2016 ;
- la régression des actions d'intérêt général financées par la subvention, pourtant consolidée par la loi<sup>1</sup>, en leur substituant des prestations commandées dans le cadre d'une mise en concurrence.

Ainsi, malgré la nouvelle circulaire du 29 septembre 2015 relative à la relation contractuelle entre les associations et les collectivités publiques<sup>2</sup>, une logique d'ensemble tend à se généraliser, dont l'effet pour les associations citoyennes de terrain est désastreux. Non seulement les subventions publiques diminuent (quand elles ne disparaissent pas purement et simplement), mais la nature de leur contribution à l'intérêt général se voit compromise.

Ces phénomènes ont pour résultat conjoint d'altérer profondément l'action publique et la contribution citoyenne des associations, en particulier dans les territoires ruraux, les territoires périurbains et les quartiers sensibles des futures métropoles, avec le risque de tensions sociales et de désarroi humain, dangereux pour l'équilibre de notre société.

Et pourtant, le rôle actif des associations, quel que soit le domaine ou le secteur (social, sport, éducation populaire, environnement, culture, ...) n'a jamais été aussi déterminant pour nos territoires et pour la société. Par le bénévolat qu'elles mobilisent, les actions et l'implication citoyenne qu'elles engendrent, elles contribuent de façon essentielle au développement local et à la cohésion sociale.

---

<sup>1</sup> Cf. [loi ESS](#)

<sup>2</sup> Cf [circulaire Valls](#)

A ce mouvement d'ensemble, une nouvelle mécanique, dit des « Social Impact Bonds »<sup>3</sup> est envisagée par l'Etat sous pression des banques. Ces dispositifs permettent la financiarisation de l'intervention des collectivités avec des résultats, comme le démontre les premières expériences dans d'autres pays, particulièrement coûteux pour les finances publiques.

Face à cela, outre la nécessité de déployer une analyse critique importante, le Collectif des Associations Citoyennes est convaincu qu'il est impératif d'appuyer l'action publique sur la mobilisation associative citoyenne, en particulier par la subvention tout en se mobilisant pour des dynamiques participatives plus ambitieuses et élaborées en phase avec les nouvelles organisations territoriales.

Plus que jamais, le référentiel des droits humains dans des politiques publiques fondées sur la dignité des personnes, nous semble une assise pertinente de co-construction des politiques publiques comme nous invite l'article 103 de la loi NOTRe pour les politiques culturelles.

Notre collectif se doit d'alerter sur ces différents phénomènes en cours et sur la situation difficile des associations citoyennes dont le rôle, souvent discret mais déterminant, n'est plus à démontrer. A l'heure des débats d'orientation budgétaire, les décisions prises, bien que soumises à des réalités financières, sont avant tout politiques.

Le Collectif des Associations Citoyennes se tient à votre disposition pour aborder toutes ces questions avec vous et reste convaincu que la défense de l'intérêt général et du bien commun est au cœur de votre action politique comme dans celle de vos adhérents ; c'est pourquoi nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre selon votre disponibilité.

Confiant dans l'intérêt que vous saurez porter à notre propos et à notre invitation de rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

Jean Claude BOUAL,  
Président du Collectif des Associations Citoyennes



**Collectif des Associations Citoyennes**

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56  
[contact@associations-citoyennes.net](mailto:contact@associations-citoyennes.net) - Site : [www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)

---

<sup>3</sup> Cf. [fiche du CAC sur les SIB et dossier complet ICI](#)